



OBSERVATOIRE GRAND EST DE LA **BIODIVERSITÉ**



Panorama et chiffres clés 2024

Biodiversité Régionale dans le Grand Est

Life Biodiv'Est est piloté par la Région Grand Est et financé par l'Union européenne et ses partenaires



20 thématiques de travail



BIODIVERSITE REGIONALE



MILIEUX FORESTIERS



MILIEUX AQUATIQUES



MILIEUX HUMIDES



MILIEUX OUVERTS



MILIEUX URBAINS ET FORTEMENT ANTHROPISES



MILIEUX RUPESTRES



MILIEUX SOUTERRAINS



AMELIORATION DES CONNAISSANCES



POLITIQUES DE CONSERVATION ET ACTIONS DE RESTAURATION



FINANCEMENTS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE



SENSIBILISATION ET EDUCATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION



EXPLOITATION DES RESSOURCES



CONSOMMATION ET DESTRUCTION DES ESPACES NATURELS



DESTRUCTIONS ET DERANGEMENTS DES ESPECES



FRAGMENTATION



ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



CHANGEMENTS CLIMATIQUES



POLLUTIONS



FONCTIONS ET SERVICES ECOSYSTEMIQUES

Cette brochure est pilotée par le Collectif Régional Biodiversité en Grand Est et réalisée dans le cadre du programme Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB).

Pilotage et suivi par le collectif régional constitué par

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est

La Région Grand Est

L'Office Français de la Biodiversité, direction régionale Grand Est

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Partenaires contributeurs, relecteurs

Le Centre de Recherche et d'Observation sur les Carnivores, le Conservatoire Botanique d'Alsace, le Conservatoire Botanique National de Bassin Parisien, le Pôle Lorrain du futur Conservatoire Botanique National Nord-Est, IMAGO, la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Grand Est, l'Office de Données Naturalistes du Grand Est et le Parc Naturel des Ballons des Vosges.

⋮

Avec l'aide et le soutien technique des agents :

- de la DREAL Grand Est : Service Eau Biodiversité Paysages et service Connaissance et Développement Durable ;
- de l'Office Français de la Biodiversité - direction régionale Grand Est : Service Connaissance ;
- de l'Agences de l'Eau Rhin Meuse : Service Connaissance ;
- de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : Service Politiques Régionales, Affaires Générales, Connaissance et Politiques Territoriales ;
- de la Région Grand Est : Pôle Stratégies Territoriales et Biodiversité.

Avec l'appui scientifique :

- du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) ;
- du Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) de Montpellier.

De sincères remerciements à l'ensemble des structures partenaires et leurs bénévoles, pour leur implication et le temps passé sur la réalisation de ce premier panorama et chiffres clés de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité.

Document édité par

Le service Biodiversité de la Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat de la Région Grand Est

Coordinatrice

Clara Tallieu, chargée de mission de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB)
(clara.tallieu@grandest.fr)

Avant-propos

En 2019, le rapport de l'IPBES alertait sur la disparition d'un million d'espèces dans le monde, conséquence directe des pressions exercées par les activités humaines : destruction des habitats, surexploitation, pollutions... Le Grand Est n'échappe pas à ces menaces, rendant plus que jamais nécessaire l'évaluation des impacts et l'adaptation des actions à nos territoires.

Adoptée en 2020, la Stratégie Régionale Biodiversité (SRB) du Grand Est constitue une réponse collective à ces défis. Mais comment mesurer l'efficacité des actions menées ? Comment suivre l'évolution de la biodiversité pour mieux la protéger ?

C'est la mission de l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité. Lancé en 2016 par la Région Grand Est, il repose sur une dynamique de coopération et un suivi rigoureux à l'aide d'indicateurs. **À travers cette nouvelle édition, nous mettons à jour des données essentielles pour suivre l'évolution de la biodiversité régionale et orienter les politiques publiques.**

Nous appelons tous les acteurs à s'engager dans cette démarche collective. Ensemble, faisons de l'Observatoire un véritable levier d'action pour préserver le patrimoine naturel du Grand Est.



Vallée de la Meuse - Troussey à Void © Pierre Mangeot



« PANORAMA & CHIFFRES CLES SUR LA NATURE – BIODIVERSITE REGIONALE » Quésaco ?

L'Observatoire Grand Est de la Biodiversité est aujourd'hui structuré par **121** questions évaluatives, identifiées par les partenaires régionaux et notamment le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). Regroupée au sein de 20 thématiques ces questions permettent un agencement de l'information et pose un cadre pour la restitution des résultats.

Sur la base de cette architecture, de nombreuses publications ciblées sur les différentes thématiques voient ainsi le jour depuis 2020.

La présente brochure rassemble les résultats inhérents à la thématique intitulée « Biodiversité Régionale ». Initialement publiée en 2020, cette brochure a été actualisée. Elle présente ainsi les chiffres sur la base des connaissances de 2024.

Ainsi, vous y retrouverez des informations ainsi que des résultats d'indicateurs actualisés destinées à apporter des éléments de réponses aux 9 interrogations à ce jour identifiées en région Grand Est :

- Comment évoluent les espèces menacées ?
- Quelles sont les espèces à forte responsabilité ?
- Quels sont les réservoirs connus de biodiversité ? Comment évolue leur superficie, leur nombre et leur qualité ?
- D'après les connaissances actuelles, quelles espèces et quels groupements végétaux sont présents dans le Grand Est ?
- Comment évoluent les groupements végétaux menacés ?
- Comment évoluent les groupements végétaux protégés ?
- Quelles espèces ont disparues du territoire régional depuis le début du XXème siècle ?
- Quelles espèces sont apparues sur le territoire régional depuis le début du XXème siècle ?
- Quelles espèces sont protégées ?



Sommaire

<i>D'après les connaissances actuelles, combien d'espèces sont présentes dans le Grand Est ?</i>	8
<i>Quelles espèces indigènes sont protégées dans le Grand Est ?</i>	11
<i>Comment évoluent les espèces menacées dans le Grand Est ?.....</i>	13
<i>Quelles sont les espèces à forte responsabilité dans le Grand Est ?</i>	15
<i>Quelles espèces ont disparu du territoire régional depuis le début du XXème siècle ?.....</i>	18
<i>Quelles espèces sont apparues sur le territoire depuis le début du XXème siècle ?.....</i>	19
<i>Quels sont les réservoirs connus de biodiversité dans le Grand Est?</i>	20



D'après les connaissances actuelles, combien d'espèces sont présentes dans le Grand Est ?



233 Oiseaux nicheurs



72 Libellules toutes indigènes



60 Mammifères * (Hors chauves-souris) dont **34** indigènes



28 Chauves-souris



20 Reptiles dont **11** indigènes



162 Papillons de jour tous indigènes

Informations à consolider



Araignées



Papillons de nuit



Coléoptères



Autres invertébrés (vers de terre, mouches,...)



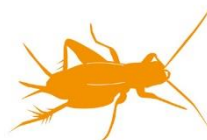
Autres champignons



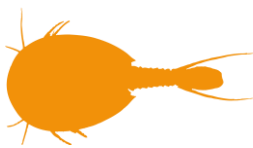
72 Poissons d'eau douce dont **42** indigènes



20 Amphibiens dont **19** indigènes



76 Orthoptères (Criquets, sauterelles,...) dont **69** indigènes



10 Grands Branchiopodes



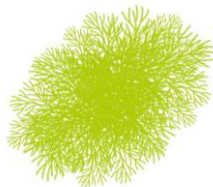
9 Ecrevisses dont **3** indigènes



240 Mollusques dont **206** indigènes



2470 Plantes vasculaires sauvages dont **1876** Indigènes



30 Algues d'eau douce *



820 Mousses



900 Lichens



9000 Champignons à chapeau *

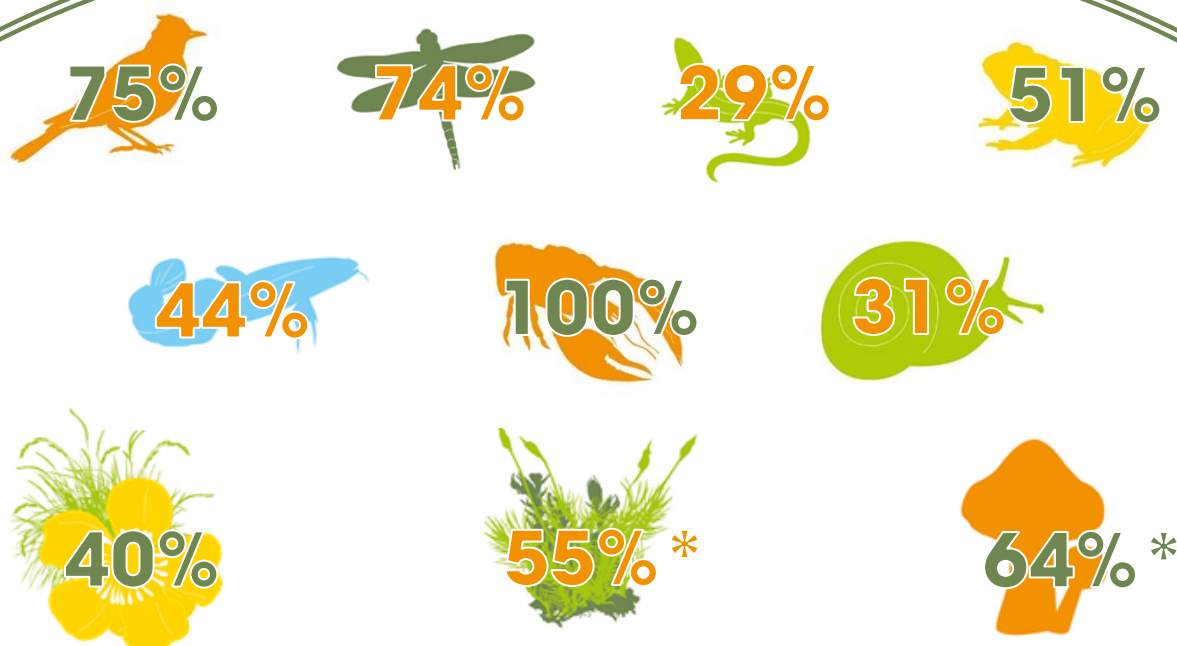
* estimation

808 associations végétales



Ce chiffre illustre la grande variété des milieux naturels du Grand Est, qui abrite la plupart des grands types de végétation que l'on rencontre en France métropolitaine à l'exception des végétations de haute montagne et méditerranéennes. Les végétations littorales, couvrant une surface très réduite sont présentes dans le bassin salé de Lorraine. Près de 200 types de végétation restent cependant à confirmer sur le territoire, ce qui démontre l'importance de poursuivre le travail de connaissance.

Le Grand Est abrite plus de 65% de la faune vertébrée indigène métropolitaine et 40% des plantes vasculaires indigènes métropolitaines.



Proportion régionale du nombre d'espèces indigènes présentes dans le Grand Est par rapport à la France métropolitaine.

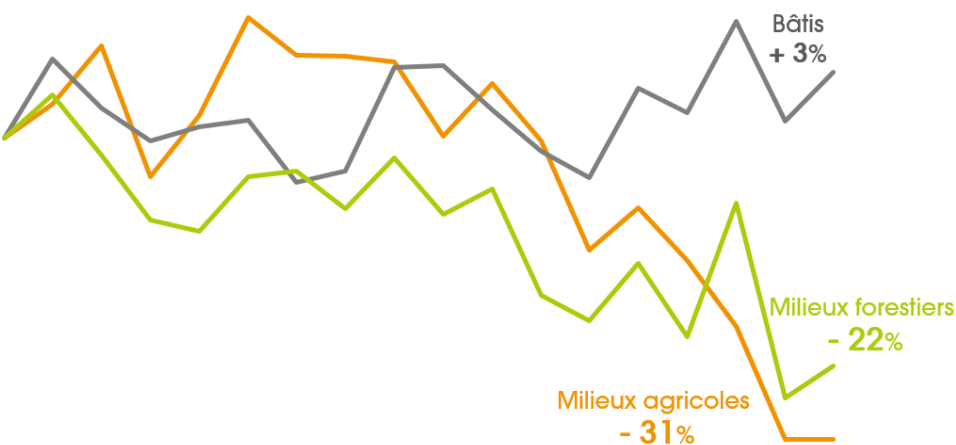
* Estimation



Zoom sur le suivi des populations d'oiseaux dans le Grand Est

Les effectifs des oiseaux communs ont globalement diminué en région Grand Est de plus de 22% au cours des 18 dernières années.

Plus de la moitié des espèces communes montrent des tendances d'évolution en déclin.



Le nombre d'espèces d'oiseaux répertoriés dans le cadre du programme STOC EPS est relativement stable depuis sa mise en œuvre en 2001 : 35 espèces sont en moyenne observées sur chaque zone d'écoute.

En revanche, si la richesse en espèces reste stable depuis le début du programme, le nombre d'individus comptabilisé chaque année est lui en baisse. Entre 2012 et 2019, on constate une perte d'abondance de près de 30 individus en moyenne par zone d'écoute. Ces résultats coïncident avec les tendances nationales.

Dans le cadre du programme STOC EPS, 61 % des espèces sont en déclin sur le Grand Est, alors que 29 % des espèces montrent des effectifs stables. Seulement 10% sont en augmentation.

Des analyses complémentaires sont disponibles spécifiquement pour les milieux agricoles (-31%), forestiers (-22%) et bâtis (+3%) et seront développées dans les thématiques dédiées (publication 2021).



Un programme de suivi scientifique national :
Explication

Le suivi de l'évolution des populations d'oiseaux communs nicheurs du Grand Est repose sur le protocole STOC-EPS (Suivi temporel des Oiseaux Communs par échantillonnages ponctuels simples), intégré au programme Vignature produit par le CESCO – UMS Patrimoine naturel au niveau national.

L'objectif du suivi par échantillonnages ponctuels simples (EPS) est d'obtenir une évaluation des tendances d'évolution des effectifs des espèces communes nicheuses.

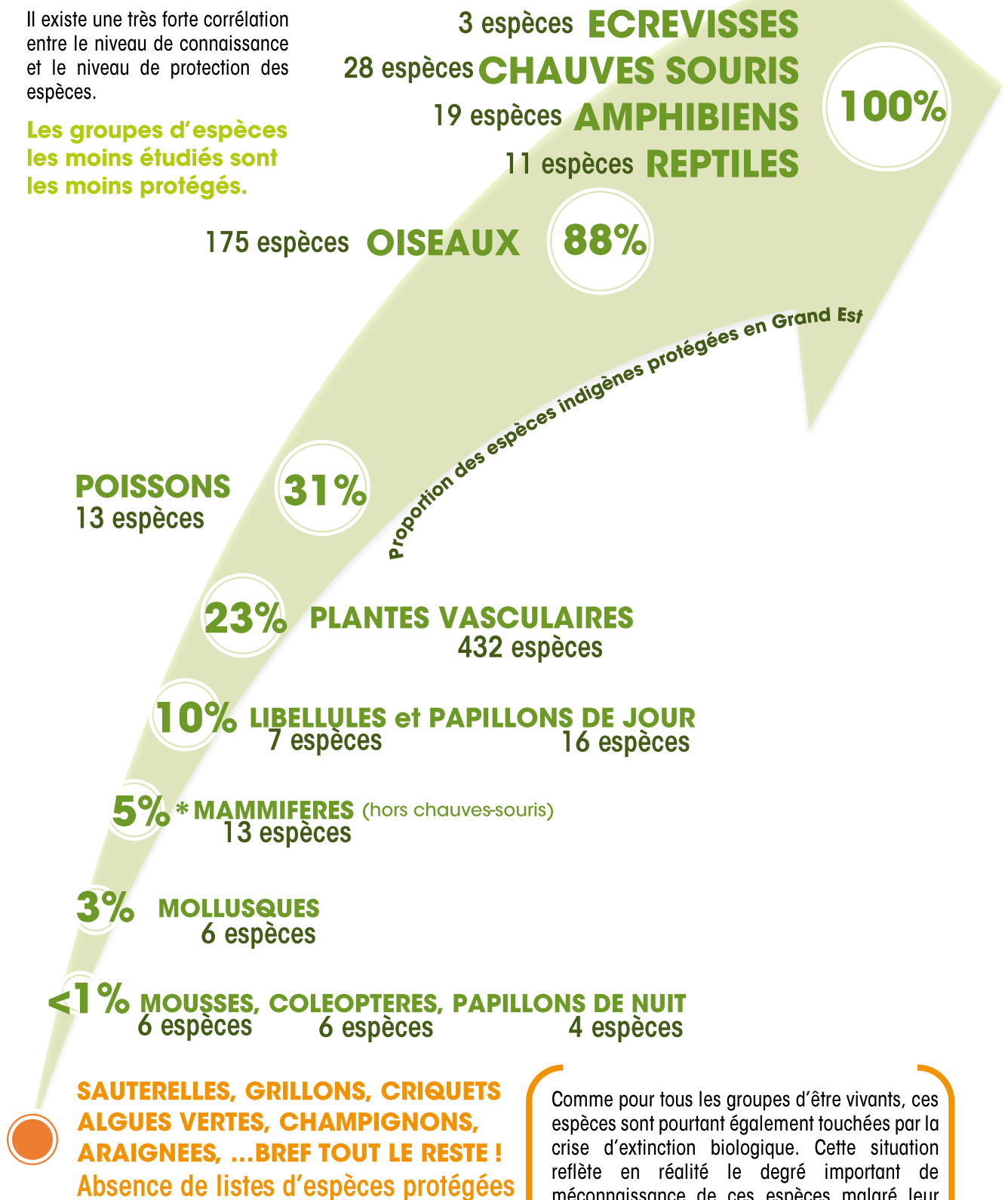
Le nombre de contacts avec une espèce en un point donné est une mesure de l'abondance de l'espèce dans le milieu. Si l'on totalise les contacts avec cette espèce dans tous les milieux du même type ou dans une région, et si l'on compare les valeurs obtenues au cours du temps, on peut apprécier la tendance d'évolution de l'espèce dans ce type de milieu ou à un niveau régional.

Pour en savoir plus : <http://www.vignature.fr/fr/suivi-temporel-des-oiseaux-communs-stoc>

Quelles espèces indigènes sont protégées dans le Grand Est ?

Il existe une très forte corrélation entre le niveau de connaissance et le niveau de protection des espèces.

Les groupes d'espèces les moins étudiés sont les moins protégés.



Comme pour tous les groupes d'être vivants, ces espèces sont pourtant également touchées par la crise d'extinction biologique. Cette situation reflète en réalité le degré important de méconnaissance de ces espèces malgré leur importance écologique primordiale (voire économique pour certains d'entre eux).

* Estimation

Protection des espèces : en résumé !

Les engagements internationaux de la France et les directives européennes habitats, faune, flore et oiseaux instaurent un système de protection stricte de certaines espèces animales et végétales. Ces dispositions sont issues de la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976. Depuis cette loi, ces statuts ont été renforcés, en particulier par la création du code de l'environnement. D'après l'article L411-1 du code de l'environnement, sont interdits :

- **Pour la faune :**

« La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ».

- **Pour la flore :**

« La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ».

- **Pour les milieux :**

« La destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ou de ces habitats d'espèces ».

Les espèces faisant l'objet de ces mesures de conservation et les activités interdites en vue de leur protection sont définies par arrêtés ministériels pris par groupes d'espèces.

Le fait, en violation des articles précédemment décrits, de porter atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques (...), d'espèces végétales non cultivées ou d'habitats naturels constitue, au titre **du L415-3 du code de l'environnement**, un délit pouvant être puni de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.



Crapaud vert, espèce protégée dans le Grand Est ©Olivia Mercier

Comment évoluent les espèces menacées dans le Grand Est ?

La réalisation des Listes rouges des espèces menacées permet de hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition.

Cela a pour objectif :

- d'identifier les priorités de conservation des espèces ;
- de fournir une base cohérente et normée pour orienter les politiques et les stratégies de conservation à l'échelle d'un territoire ;
- d'offrir un cadre de référence pour surveiller les évolutions, mais aussi de sensibiliser sur l'urgence et l'étendue des menaces qui pèsent sur la biodiversité ;
- d'inciter tous les acteurs à agir en vue de limiter le taux d'extinction des espèces.



La Campanule cervicaria, menacée dans l'ensemble de la région Grand-Est ©Frédérique Hendoux, MNHN-CBNBP

Flore

742 plantes vasculaires sont menacées dans le Grand Est (*inscrites sur au moins l'une des 3 listes rouges régionales*).

Parmi ces espèces, 75 sont inscrites sur la liste des espèces menacées en France.

432 plantes vasculaires sont protégées sur au moins une partie du territoire régional.

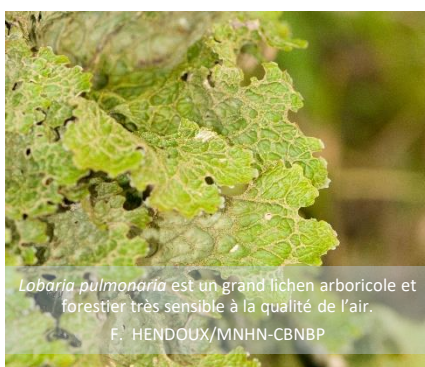
Lichens, champignons algues vertes, mousses. À l'heure actuelle, aucune évaluation n'est disponible concernant les menaces sur ces espèces à l'échelle régionale, les listes rouges pour ces groupes n'étant pas encore établies. Il est toutefois certain qu'elles subissent également de fortes pressions et que plusieurs espèces sont également menacées voire d'ores et déjà disparues de la région.



Nitella syncarpa est une Characée des eaux carbonatées des mares, lacs et étangs. F. HENDOUX/MNHN-CBNBP



La Mitrule (*Mitrula paludosa*) est un champignon typique des zones humides acides. F. HENDOUX/MNHN-CBNBP



Lobaria pulmonaria est un grand lichen arboricole et forestier très sensible à la qualité de l'air. F. HENDOUX/MNHN-CBNBP



La Tortule des murs (*Tortula muralis*) est une espèce commune des rochers et murs. F. HENDOUX/MNHN-CBNBP

Faune



3 espèces de reptiles sont menacés, soit 27 % de reptiles indigènes présents en Grand Est.



5 espèces d'amphibiens sont menacés, soit 26 % des amphibiens indigènes présents en Grand Est.



15 espèces de libellules sont menacées en Grand Est, soit 21 % des libellules indigènes présentes en Grand Est.

27 espèces sont menacées, soit 13 % des mollusques dont 7 en danger critique d'extinction.



16 espèces de sauterelles, grillons, criquets, mante et courtilières sont menacés en Grand Est, soit 24 % des orthoptères et mantoptères.

92 espèces d'oiseaux nicheurs (46% du total) et 7 espèces d'oiseaux hivernants (23%) sont menacés dans le Grand Est.

Parmi les oiseaux nicheurs, 15% sont en danger critique d'extinction dont 2 espèces présumées disparues (l'Accenteur alpin et la Bécassine des marais).



Une démarche régionale ambitieuse et partagée

Le projet de réaliser les Listes rouges régionales des espèces menacées en Grand Est a débuté en 2020. Il vise à éditer un maximum de Listes de référence et de Listes rouges dans la région Grand Est. Oiseaux, Mammifères, Reptiles, Amphibiens, Mollusques, Poissons, Écrevisses, Orthoptères, Odonates, Rhopalocères...etc

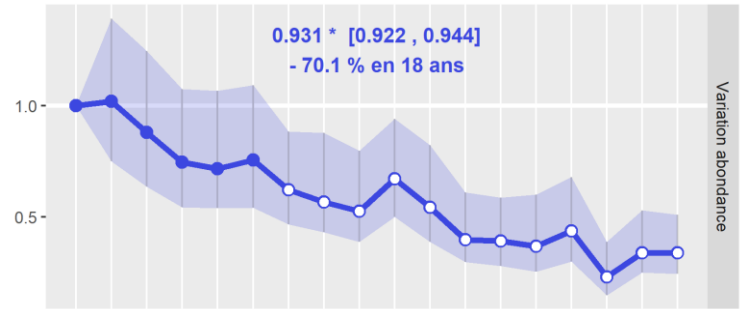
ODONAT Grand Est assure la coordination du projet pour les listes faunistiques, en mobilisant son réseau d'associations référentes spécialisées ainsi que de nombreux partenaires. Le projet global est soutenu et supervisé par la DREAL Grand Est.

[Téléchargez les Listes rouges Grand Est](#)

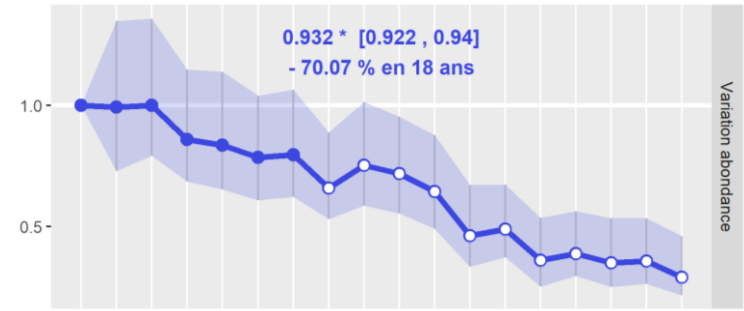


Le Serin cini, espèce en très fort déclin dans le Grand Est
©Quentin Helminger

Serin cini



Tourterelle des bois

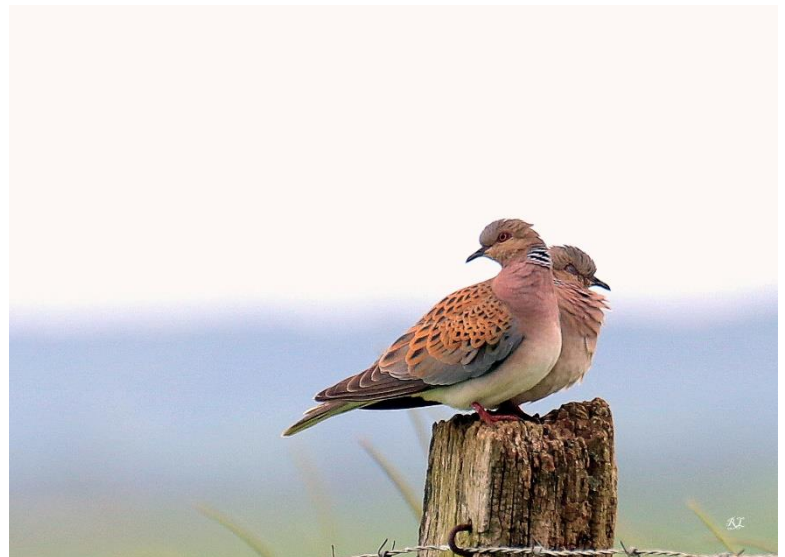


Déclin des espèces : Résultats issus du STOC EPS (2019)

Les effectifs de Tourterelle des bois, et du Serin cini, ont décliné de plus de 70% depuis le début du siècle en région Grand Est.

En milieux agricoles, le déclin se confirme également pour l'Alouette des champs (- 20%), le Bruant jaune (- 51%), la Caille des blés (- 54%), la Perdrix grise (- 53%) et la Pie-grièche écorcheur (-30%).

Parmi les espèces des milieux forestiers ce sont les populations de Rougegorge familier (- 12%), Grive musicienne (- 22%), Pouillot véloce (- 19%) ou encore de Troglodyte mignon (- 21%) qui sont en déclin.



La tourterelle des bois, espèce en très fort déclin dans le Grand Est.
©Rémy Lepron

Quelles sont les espèces à forte responsabilité dans le Grand Est ?

L'identification des espèces à forte responsabilité sur un territoire, vise à alimenter les discussions et à prioriser les actions de conservation.

Ce processus se base principalement sur la part des populations régionales par rapport à l'ensemble de l'aire de répartition, la rareté et la vulnérabilité des espèces.

Des réflexions sont actuellement en cours à l'échelle du Grand Est pour identifier avec précision l'ensemble de ces espèces. Notons toutefois que bon nombre de ces espèces sont d'ores et déjà connues et bénéficient de suivis sur le territoire régional.

Une centaine d'espèces ont été identifiées en 2019 comme vulnérables dans le cadre d'un programme de réalisation de cartes d'alerte piloté par la DREAL et réalisé par le réseau ODONAT Grand Est. Cette liste a été établie en prenant en compte le statut et la menace pesant sur les espèces (espèces protégées, faisant l'objet de Plan National d'Action, inscrites sur les annexes des Directives européennes Oiseaux/Habitats,...).

Les groupes taxonomiques concernés sont :

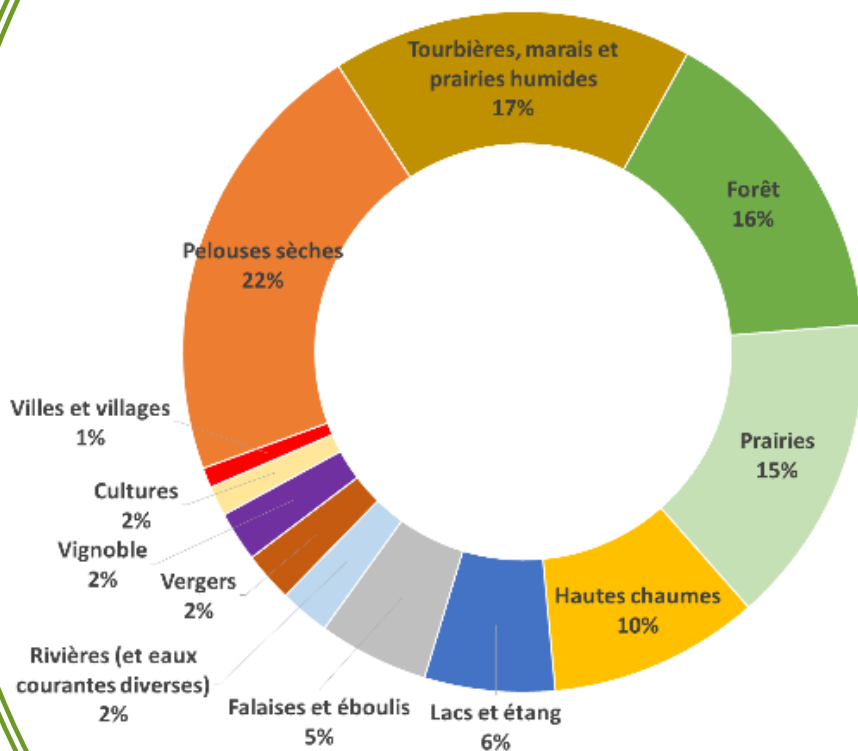
- amphibiens/reptiles (17 espèces) ;
- insectes (34 espèces) ;
- oiseaux (17 espèces) ;
- chauves-souris (34 espèces).

La liste des espèces et les niveaux de représentation associés sont consultables sur le site de la DREAL Grand Est: <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/listeespecescartescorrespondantes.pdf>

Zoom sur les résultats d'un programme innovant mené par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges : « Biodi'veille, mieux comprendre pour mieux protéger ».

Le programme Biodi'veille a été mené en partenariat avec le réseau ODONAT Grand Est, et les conservatoires botaniques d'Alsace, de Lorraine et de Bourgogne Franche Comté. Il a permis l'identification de **184 espèces à conserver prioritairement à l'échelle du territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges**, parmi lesquelles les insectes représentent 44%, la flore vasculaire 26%, les oiseaux 17%, les mammifères 12% et les reptiles et amphibiens 1%.

Un travail complémentaire de classement de ces espèces déterminantes selon les principaux milieux qu'elles fréquentent a permis d'identifier précisément les habitats à enjeux sur le territoire du parc : les pelouses sèches et les milieux tourbeux abritent le plus grand nombre d'espèces déterminantes, suivis des forêts, prairies et hautes-chaumes.



Cette méthodologie reproductible permettra dans le futur d'orienter au plus près l'action publique sur des territoires similaires en Grand Est.

Méthodologie en bref

Pour chacune des espèces recensées, un indice de priorité pour le Parc a été calculé. Il tient compte à la fois de la vulnérabilité de l'espèce (statuts listes rouges régionales et nationales) et de la représentativité du Parc au regard de son aire de distribution.

Le croisement de ces deux paramètres a donné lieu à un classement sur une échelle de 1 (espèce la plus prioritaire) à 6 (espèce moins prioritaire).

Pour la faune, les espèces de priorité 1 à 3 sont jugées déterminantes à l'échelle du Parc (136 espèces). Pour la flore, ce sont les espèces de priorité 1 et 2 (48 espèces).

Zoom sur...les prédateurs : le Loup gris, espèce à forte responsabilité en Grand Est



Loup gris

©Philippe Massit

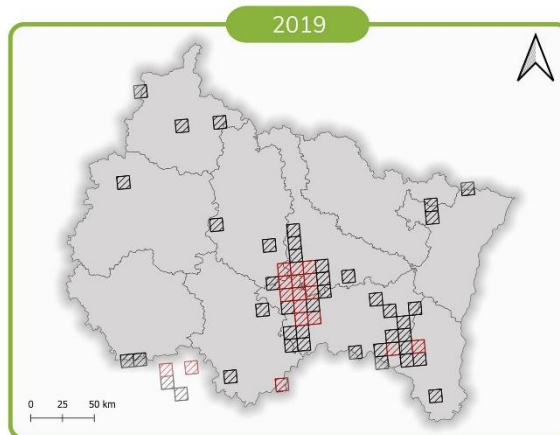
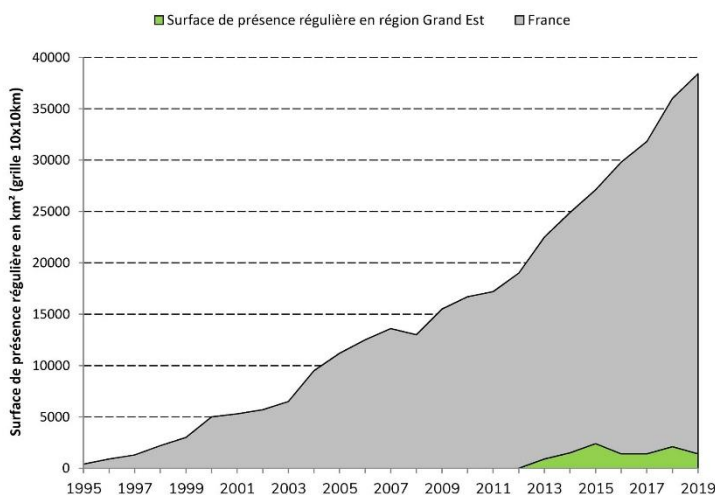
Le Loup gris est une espèce protégée qui a disparu de France dans les années 1930 en raison d'une forte pression de chasse. Depuis 1992 et sa présence attestée dans le Mercantour, le loup reconquiert de manière naturelle le territoire français à partir de la population alpine italienne qui ne s'était jamais totalement éteinte.

Dans le Grand Est, le retour de l'espèce a été attesté en 2011, dans les Hautes-Vosges. Deux zones de présence permanente (ZPP) sont à présent identifiées et suivies, avec actuellement un minimum d'un individu sédentarisé sur chaque zone, donc non constituées en meute. Il s'agit de la ZPP des « Hautes-Vosges » 88/68/70/90 définie en 2012 et de la ZPP de « Saint-Amond » 54/88/55 définie quant à elle en 2014. Ces zones constituent actuellement l'aire de présence régulière de l'espèce. Une seule reproduction de l'espèce a jusqu'alors été documentée dans le Grand Est, en 2013 dans la ZPP des Hautes-Vosges.

Par ailleurs, l'ensemble du territoire de la région Grand Est est concerné par ce qu'il est admis de nommer le « front de colonisation » de l'espèce. Des individus de passage, qui ont quitté leur meute de naissance à la recherche d'un territoire où s'établir et former une nouvelle meute, sont ainsi ponctuellement détectés en marge des zones de présence régulière. Les grandes capacités de déplacement de l'espèce et, en particulier, la forte mobilité de ces individus en dispersion, rendent leur détection incertaine et leur dénombrement difficile. Ces détections ponctuelles renseignent néanmoins l'aire de présence occasionnelle de l'espèce.

A l'échelle nationale, l'espèce présente une dynamique démographique positive, qui s'exprime notamment par une expansion géographique sur le territoire français, et par une progression du nombre de zones de présence permanente ainsi que de meutes reproductrices. Le dernier bilan du suivi hivernal de la population montre néanmoins que le taux de croissance annuel brut est en baisse (9% en sortie d'hiver 2019-2020, contre une croissance de 22% l'hiver précédent), tendance restant à confirmer dans les années à venir. La politique actuelle de gestion de l'espèce et, en particulier, la hausse du plafond de prélèvements dérogatoires autorisés (tirs létaux), pourrait avoir un impact sur cette dynamique.

Evolution de l'aire de présence détectée du Loup *Canis lupus*



Aire de présence détectée du Loup *Canis lupus* en 2019

- Occasionnelle
- Régulière

BD Carto © IGN
Données issues du réseau Loup/Lynx de l'OFB
© Office français de la biodiversité, 2020

Quelles espèces ont disparu du territoire régional depuis le début du XXème siècle ?

37 espèces de plantes ont disparu de la région Grand Est depuis le début du XXème siècle. L'une d'entre elles, la Cotonnière négligée, est définitivement éteinte au niveau mondial.

Parmi elles, 10 sont des plantes messicoles (plantes inféodées aux terres cultivées, telles que le Coquelicot) et 11 des plantes de zones humides, illustrant l'importante mutation qu'ont connues les milieux agraires à partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle et la destruction des zones humides depuis le 19^{ème} siècle.

À l'heure actuelle, aucune évaluation régionale n'est disponible concernant les menaces sur les mousses, les algues vertes ou encore les champignons. Il est toutefois certain qu'ils subissent également de fortes pressions et que plusieurs espèces sont également menacées voire ont d'ores et déjà disparu en Grand Est.

Le nombre d'espèces animales disparues du Grand Est sera évalué progressivement lors de l'édition des Listes rouges de la faune du Grand Est.

En attendant... zoom sur quelques espèces disparues dans le Grand Est

L'Apollon (*Parnassius apollo*)

L'emblème des papillons montagnards a décliné dans bien des massifs français. Ses habitats, fragiles, sont liés à la présence de conditions microclimatiques bien définies. Il a disparu du massif vosgien à la fin des années 1970, avec la fermeture des milieux, l'intensification du pâturage et de la sylviculture. Une tentative de réintroduction postérieure a échoué.



Apollon (*Parnassius-apollo*) ©Adrien Jailloux

L'Hermite (*Chazara briseis*)

Ce grand papillon était typique de pelouses thermophiles rases entremêlées de sol nu et de milieux rocailloux. Avec l'abandon de l'élevage ovin extensif, et l'utilisation massive d'insecticides, il a fortement décliné puis s'est éteint dans la quasi-totalité de la partie nord de la France. Dans le Grand Est, il a ainsi disparu progressivement des coteaux de Lorraine, des pelouses calcicoles d'Alsace, puis, au début du second millénaire, des savarts de Champagne.

La Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)

La Bécassine des marais présente en France des effectifs nicheurs faibles. Quoiqu'assez régulièrement observée lors du passage migratoire et en hiver, elle ne fait plus partie des oiseaux nicheurs du Grand Est. La conversion progressive des prairies alluviales en cultures intensives, associée au drainage des marais subsistants, a vu les rares populations régionales décliner puis disparaître les unes après les autres. Quelques observations sporadiques et très isolées témoignent certaines années de tentatives de reproduction, sans aucun succès.

La Guifette noire (*Chlidonias niger*)

Aujourd'hui restreinte à quelques grands secteurs de marais littoraux ou avec une forte densité d'étangs, la Guifette noire est inscrite sur la liste des espèces menacées en France. Les populations nicheuses du Grand Est n'ont pas résisté à la canalisation progressive des principaux systèmes fluviaux. Elle s'observe encore régulièrement sur les cours des fleuves ou les plans d'eau lors de ses migrations internuptiales.

Quelles espèces sont apparues sur le territoire régional depuis le début du XXème siècle ?

Ce phénomène est plus difficilement quantifiable que celui de la disparition des espèces. Son étude nécessite de détenir à un instant donné, une connaissance exhaustive des espèces présentes sur un territoire, faute de quoi, la découverte d'une nouvelle espèce pourrait être davantage liée à l'amélioration des recherches.

Exemples d'une plante et d'un insecte apparus naturellement en Grand Est sous l'effet du changement climatique :

L'orchis géant (*Himantoglossum robertianum*)

L'orchis géant est apparu en 2020 pour la première fois en Grand-Est dans l'Aube, à Saint-Parre-aux-Tertres. Cette orchidée méditerranéenne est en progression rapide vers le Nord depuis quelques années. Les stations les plus proches sont actuellement en région parisienne où elle a été observée pour la première fois dans un parc urbain en 2005. Depuis 2016, plusieurs stations sont observées au sud de Paris, où elle semble s'installer. Tandis que certaines espèces végétales sont visiblement capables de migrations rapides sous l'effet de ces changements, les difficultés de dispersion à longue distance et la maturité tardive de certaines espèces (les arbres notamment), font craindre une inadéquation croissante de la flore aux climats changeants.



L'orchis géant ©Pascal Amblard (MNHN CBNBP)

Le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*)

De nombreux groupes d'insectes montrent une réactivité rapide aux évolutions climatiques, étendant ou contractant leurs aires de présence selon leurs préférences écologiques. Parmi les espèces d'affinités méridionales pour lesquelles le réchauffement climatique a favorisé significativement l'extension de leurs zones de présence vers le nord de l'Europe figurent diverses espèces d'Orthoptères (sauterelles, criquets et grillons). Peu exigeant écologiquement, le Conocéphale gracieux, une sauterelle habituellement entièrement verte, a ainsi progressivement fait son apparition dans les différents départements du Grand Est depuis la fin du XXe siècle. Depuis, il s'est largement répandu et il occupe déjà la majorité des milieux à basse altitude.

Quels sont les réservoirs connus de biodiversité dans le Grand Est?

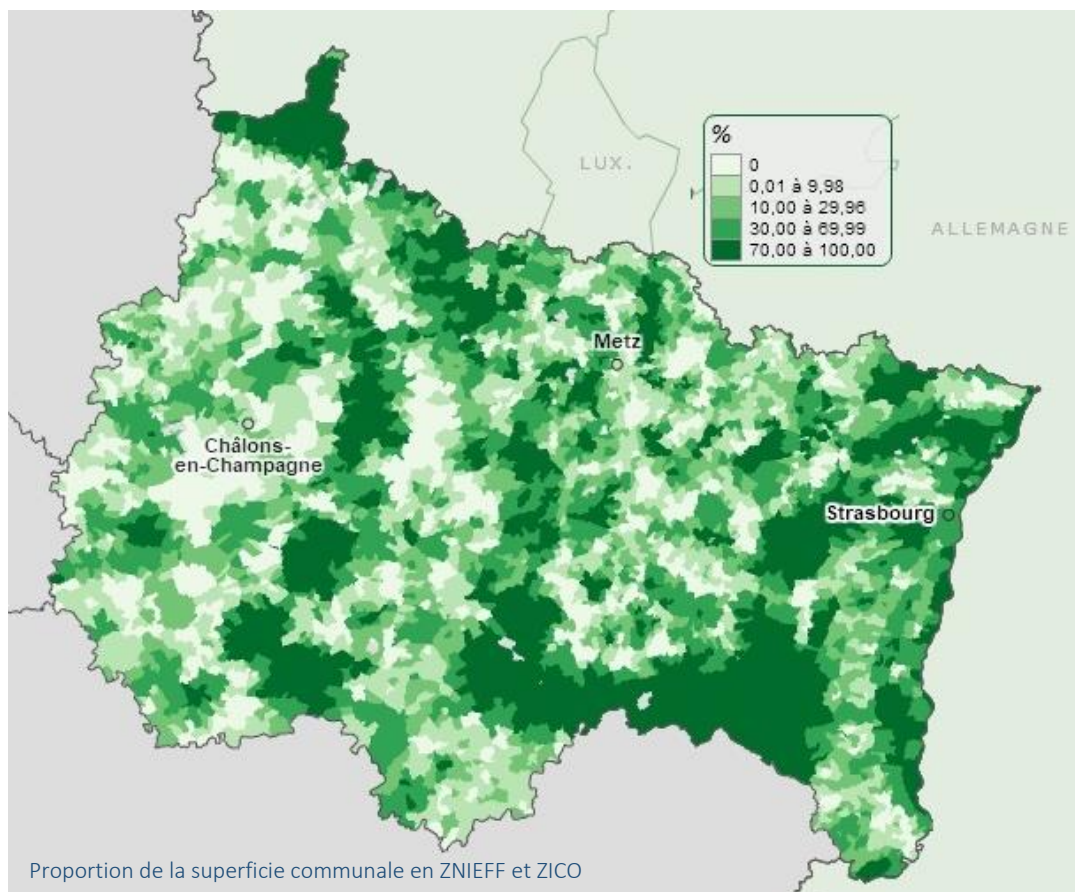
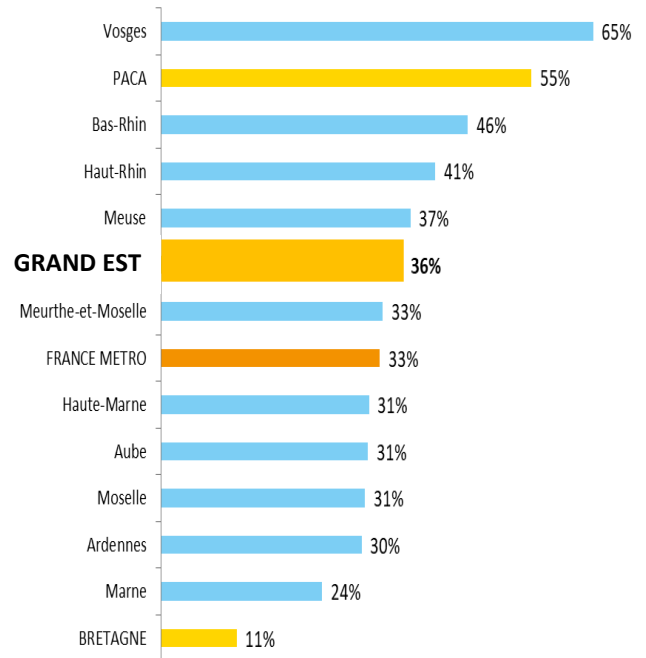
36% du territoire régional identifié comme réservoir de biodiversité (2019)

au titre des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) et Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

(Cet indicateur disponible au niveau national permet de comparer les territoires. Il est différent des réservoirs de biodiversité qui sont définis dans la trame verte et bleue de façon plus précise et actualisée.)

Les réservoirs sont aujourd'hui identifiés majoritairement dans les secteurs montagneux (Vosges, Ardennes et Jura) et dans des régions naturelles à dominantes humide telles que la Woëvre ou encore l'arc de la Champagne humide.

Par leurs caractéristiques, les zones de montagne sont quasiment en totalité intégrées aux inventaires ZNIEFF et ZICO de zones à enjeu fort de biodiversité. Ceci explique en bonne partie la position du département des Vosges dans la région Grand Est, et de la région PACA dans l'ensemble des régions métropolitaines.



Quelle est la surface d'aires protégées en Grand Est ?

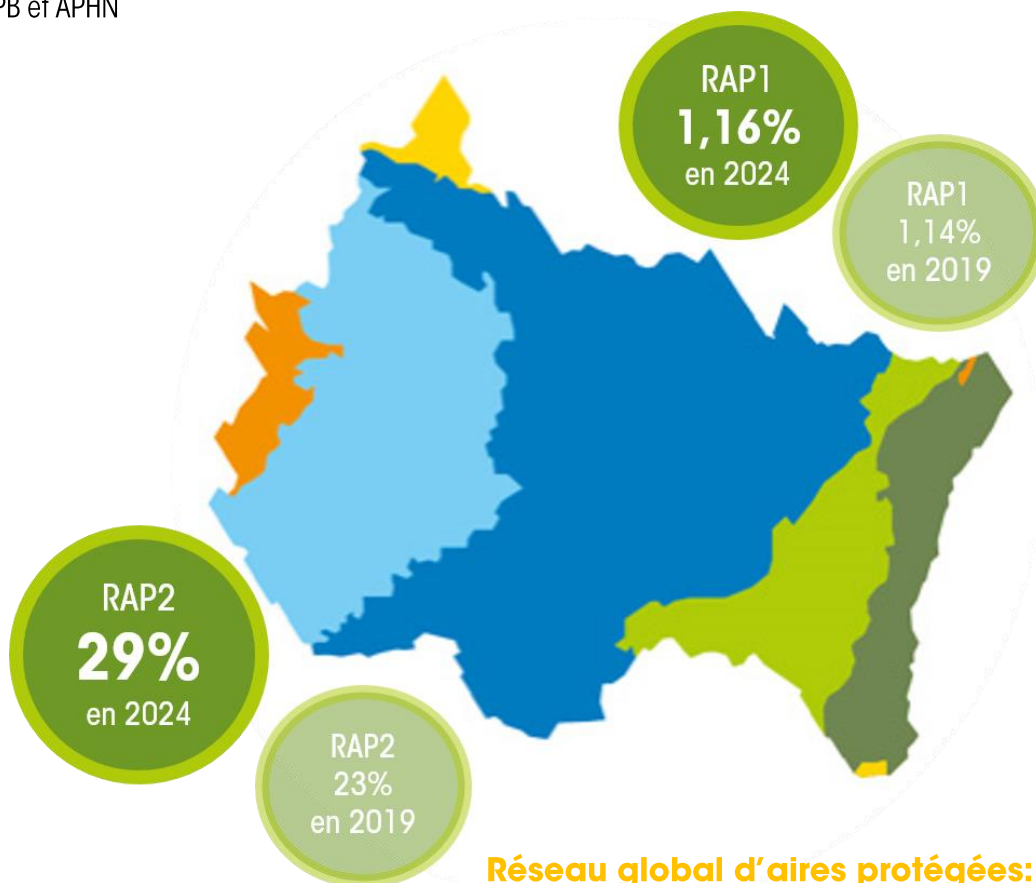
En 2024, 29% du territoire est protégé contre 23% en 2019 dont 1,16% sous protection forte (1,12% en 2019).

Les aires protégées contribuent directement à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique. Leur développement est fondamental pour préserver la nature et inventer de nouvelles manières de vivre avec elle.

Objectifs régionaux : au moins 2 % du territoire en espaces protégés **sous protection forte en 2030.**

Aires protégées sous protection forte: RAP1

- Zone de cœur du Parc national des forêts (PNF)
- Réserve(s) naturelle(s) nationale et régionale(s)
- Réserve biologique
- APPB et APHN



Réseau global d'aires protégées: RAP2

- RAP 1
- ENS
- Forêt de protection,
- Réserve de biosphère,
- Zone Natura 2000,
- PNR et aire d'adhésion au Parc national
- RNCFS, site CEN, site CELRL

Partenaires contributeurs, relecteurs



Document téléchargeable sur biodiversité.grandest.fr

« L'observatoire est un outil collectif, construit et alimenté par l'ensemble des acteurs régionaux »

Vous détenez des informations complémentaires qui pourraient enrichir cette publication,

CONTACTEZ-NOUS

Direction de l'Eau, de la Biodiversité et du Climat
Pôle Expertise et projets
biodiversité@grandest.fr



ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01



www.grandest.fr